

## Abus de confiance et falsification contrôle technique

Par **Khalak**, le 17/06/2020 à 02:28

Bonjour, ma femme et moi avons acheté une voiture le 30 mars. nous avons fait les démarches à distance car la voiture se trouvait dans la région parisienne. L'intermédiaire de la vente était un membre de la famille. il nous a assuré que la voiture était passé au contrôle technique et qu'il n'y avait pas de réparations à prévoir. nous lui avons fait confiance et l'avons autorisé à signer les documents. il nous a déposer la voiture jusque chez nous dans la région lyonnaise et il est reparti aussitôt. suite au confinement je n'ai pas pu profiter du véhicule instantanément, il est resté longuement dans notre garage. Ayant trouvé une mission intérim avant le confinement j'ai pu enfin profiter de notre nouveau véhicule ( Mercedes ML d'année 2000 ) et au bout de quelques semaines les problèmes ont commencé ( mécaniques pour commencer et administratifs par la suite ). je l'ai appelé pour avoir des renseignements et sa seule réponse était de lui monter la voiture à Paris pour qu'il puisse la réparer. au fur et à mesure les soucis continuaient, je décidais donc de ramener la voiture faire un diagnostic dans un garage feu vert près de chez moi. le verdict était sans équivoque voiture en très mauvais travaux estimé entre 2000 et 2500 euros. je l'appelle et lui passe le mécanicien qui pourra mieux lui expliquer la situation. s'en est suivie une dispute téléphonique entre le mécanicien et le membre de notre famille. je décidais donc de faire appel à un autre garage cette fois-ci indépendant pour avoir un autre avis professionnel. verdict... lui estime les réparations à plus de 2500 euros et me demande le papier du contrôle technique. quelle a été ma surprise en découvrant que dans les papiers du véhicule je n'avais que la carte grise et la contre visite du contrôle technique. je n'avais ni le procès verbal du contrôle technique qui est obligatoire ni ma copie de l'acte de vente. de ce fait je ne sais pas à qui j'ai acheté le véhicule officiellement. le mécanicien a appelé le contrôle technique ou le véhicule a été contrôlé et aucune possibilité de recevoir un duplicata du procès verbal du contrôle technique. promesse de l'avoir sur ma boîte mail... cela fait plus d'une semaine que l'on attend le document. nous avons contacté l'intermédiaire de la vente c'est à dire le membre de notre famille qui a commencé à nous sortir des baratins juridiques. nous voulions juste l'identité du vendeur et les papiers demandés. le vendeur m'a appelé vendredi 12 juin 2020 pour s'expliquer. tout cela pour me dire "monsieur je ne vous rembourserait pas" "à ce prix là c'est normal qu'il y ai des réparations" le membre de notre famille ce dédouana car il nous a promis que le véhicule était en très bon état de marche. il me dit que si je veux récupérer mon argent il me suffirait de la faire expertiser en ayant une preuve que le véhicule n'est pas en état de marche. nous voulions juste récupérer notre argent et s'arranger à l'amiable calmement. le vendeur me demanda mon adresse mail pour m'envoyer les documents et depuis ce vendredi 12 juin 2020 il est sur messagerie et injoignable. lundi 15 juin 2020 j'ai eu rendez-vous avec un expert automobile qui me confirma que le véhicule n'avait rien à faire sur la route et qu'il ne passait pas au contrôle technique. pouvez-vous m'aider s'il vous plaît? J'aimerais engager des poursuites contre le vendeur mais pour cela il

me faudrait une copie de l'acte de vente du véhicule. des poursuites aussi contre le contrôle technique car la contre visite a été favorable alors que l'expert est catégorique, le véhicule n'aurait jamais du passer au contrôle. j'ai du faire moins de 1000kms avant de rencontrer tout ces problèmes. et nous aimerions porter plainte contre le membre de notre famille pour abus de confiance.

en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à demande,

je vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères.

Monsieur xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**Par Tisuisse, le 17/06/2020 à 06:40**

Bonjour,

Voyez un avocat spécialisé puis déposez plainte pour escroquerie, tant contre le vendeur que contre le membre de votre famille qui a servi d'intermédiaire puisque, si j'ai bien compris, ce membre est un professionnel de l'automobile.